

Séquestration d'une envoyée spéciale de RFI au Burundi

PANA, 12 mai 2014 Bujumbura, Burundi - Le conseiller principal à la présidence de la République, chargé de la presse et la communication, Willy Nyamitwe et le président de l'Association burundaise des radiodiffuseurs (ABR, indépendante) ont sorti, lundi, un communiqué de presse conjoint qui condamne énergiquement des entraves administratives à la mission de service de l'envoyée spéciale de Radio France Internationale (RFI), Sonia Rolley (photo) en compagnie de Serge Nibizi, journaliste à la Radio publique africaine (RPA, privée), samedi dernier à Kirundo, une province du Nord du pays qui vit sous la menace de la famine consécutive à la sécheresse.

Les signataires se rejoignent, par contre, de l'interpellation du maire de la ville de Marangara, Venant Sibomana, toujours en province de Kirundo, qui a commandité la séquestration, 'pendant plusieurs heures' de la soirée de samedi, des deux journalistes malgré leur identification précise. La presse et les pouvoirs publics vivent en lune de miel depuis les premières assises nationales des médias qui ont eu lieu du 5 au 7 mai dernier à Gitega, une ville du centre du Burundi. Le communiqué intervient comme un rappel du pacte qui a été scellé entre les médias, surtout indépendants et les pouvoirs publics habituellement enclins à se regarder en chiens de faïence. La 'restauration d'un climat de confiance entre les autorités publiques et les médias, le droit d'accès à l'information publique ou encore 'l'exercice responsable de la profession' figurent en bonne place parmi les recommandations des assises de Gitega. C'est encore dans ce cadre qu'un comité de suivi, réunissant les médias et les autorités publiques, a été mis en place pour veiller à l'application de ces recommandations et être un espace de dialogue permanent, peut-on toujours lire dans le communiqué qui salue, une fois de plus, l'interpellation du responsable administratif et de ses acolytes en cause dans la séquestration des deux journalistes. Le comité voit dans ce geste des pouvoirs publics, une volonté à 'défendre l'exercice libre' de la profession.